



**Rubrique:** Marché financier

**Sous-rubrique:** Libération de la surveillance

**Date de publication:** SHAB - 18.03.2019

**Numéro de publication:** FM07-000000030

**Entité de publication:**

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse  
27, 3008 Bern

**Annexes:**

SHAB

[Publikation\\_F.pdf](#)

## Libération de la surveillance

Galenos Kranken- und Unfallversicherung in Liquidation

CHE-107.295.914

Militärstrasse 36

8004 Zürich

Par décision du 14 mars 2019, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a libéré de la surveillance la Galenos Kranken- und Unfallversicherung in Liquidation à la suite de la renonciation par cette dernière à l'agrément (art. 60 alinéa 5 de la loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances [LSA; RS 961.01]) en date du 28 janvier 2019.

### Remarques juridiques:

Indication des voies de recours

Cet avis tient lieu de notification de la décision. Quiconque ayant qualité pour recourir selon l'art. 48 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut déposer un recours, avec mention du domicile, respectivement du siège, dans les 30 jours dès la notification de la décision, auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions et les motifs. Pendant ce délai de recours, la décision peut être consultée auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne.